



Nouveaux Contrats CAF 2008 – 2012

Le Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial 2009-2012

En dehors du CEJ, et après 14 ans de collaboration, la Commune et la CAF signent un CAFST pour 4 ans.

Avec ce nouveau contrat, la CAF s'inscrit dans une logique de travail qui vise à concilier au mieux la vie familiale, professionnelle et sociale des familles sur un territoire. Elle souhaite mieux collaborer avec la Commune en s'appuyant sur un mode d'intervention différent lié aux besoins spécifiques du territoire qui a la particularité de développer un projet social global et multigénérationnel contrairement à l'ensemble de ces autres contrats qui ont toujours ciblés une tranche d'âge (0 à 18 ans).

6 PRINCIPES :

1 - Le projet social de territoire... une responsabilité partagée ou l'élaboration est en articulation avec un agenda 21,

2 – Une contribution à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la cohésion sociale,

3 – Des finalités et une prise en compte de la diversité des besoins des familles

- faciliter la vie des familles et leur participation à la vie sociale locale
- créer et renforcer le lien social
- proposer des services de qualité, dans le respect des principes d'universalité, d'équité et d'accessibilité
- mettre en place des formes de gouvernance du développement social local garantes de l'existence de dynamiques collectives et de la durabilité des réponses mises en œuvre au titre de l'action publique.

4 – Une palette de contenu

- modalités d'animation du projet (coordination, instances de pilotage)
- ressources humaines, matérielles, logistiques mobilisées
- outils de gestion et de pérennisation du projet
- modalités de son évaluation
- outils de valorisation et de communication

5 – Un engagement multipartite

A la différence des contrats précédemment mis en œuvre, le CAFST engage outre la Commune toutes les ressources du territoire

6 – Un contrat évolutif sur 4 ans où la CAF peut apporter son soutien financier (50 % du coût) à hauteur de **24 474 €/an en fonctionnement** et aide logistique aux actions relevant de son champ de compétences (accompagnement méthodologique, interventions auprès et avec les familles, produits et offres de service de la CAF.

3 GRANDES THEMATIQUES :

1 – Qualifier la gouvernance des politiques publiques en clarifiant les fonctions existantes sur la commune en lien avec les différents dispositifs, en supprimant les instances redondantes, en évaluant les difficultés et les besoins.

2 – Promouvoir des services adaptés aux familles pour chaque territoire de vie qui prennent en compte la proximité et une logique de maillage du territoire.

3 – Répondre aux besoins sociaux émergents en mutualisant les données dans le cadre d'un observatoire, en ayant une approche globale et territoriale sur la qualité de l'accueil, sur la parentalité, sur l'emploi, la santé, le logement... qui privilégie la mobilisation et la concertation des acteurs.

UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT VA DONC ETRE MIS EN PLACE AU COURS DE L'ANNEE 2009 POUR FAIRE EMERGER LES PRIORITES D' ACTIONS, LES ENJEUX EN S' APPUYANT SUR LA PARTICIPATION ACTIVE DES HABITANTS

Le Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible 2008-2010

C'est un dispositif sur 3 ans (2008/2009/2010) qui concerne les domaines de la petite enfance et de la jeunesse qui assure un soutien complémentaire de la CAF pour les communes qui disposent d'un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Il permet de :

- compenser une partie des surcoûts liés aux établissements en ZUS et
- corriger les effets négatifs du Contrat Enfance et Jeunesse
- promouvoir des actions innovantes

Le montant attribué par la CAF est de **20 600 €** sur du fonctionnement et de **18 200 €** sur de l'investissement soit au total **38 800 €** (40 % du coût de l'action)

4 ACTIONS RETENUES EN FONCTIONNEMENT

Séjours et sorties familles (centre socioculturel)

Cafés familles (centre socioculturel)

Point d'Accueil et d'Ecoute Ados et parents (ville)

Formation professionnelle pour les animateurs évoluant en ZUS

3 ACTIONS RETENUES EN INVESTISSEMENT

Soutien logistique aux associations (centre socioculturel)

Acquisition d'un minibus (centre socioculturel)

Aide matérielle pour l'installation d'assistantes maternelles en ZUS (CCAS)